

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 14 Février 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 14 Février 2018

Etaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, F. RANGER, P. BOURGEOIS et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, B. DURAND, P. DUVIC, J-P. MONS, A. FONT, C. CHEVREUX, F. JOST, M. BAUDOT, F. LAURENT.

Absent : J. CAILLEUX

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS, Mme Louissette TRICHET à Mme Sandrine LION, Mme Marie-Claude JOLY à Mme Martine BAUDOT, Mr Eric BEC à M. Fabien LAURENT

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 Janvier 2018.

Récompense CAUE :

En préalable, Madame le Maire informe qu'elle s'est déplacée à la Maison de l'Architecture, des Territoires et des Paysages (MATP) à Angers jeudi dernier car la municipalité a reçu, avec le cabinet TALPA, une récompense remise par l'ordre régional des architectes avec mention de la part du CAUE 49 pour l'aménagement du centre-bourg. Un trophée en ardoise de TRELAZE symbolise les matériaux nobles utilisés dans la qualité des restaurations figurant au catalogue des primés, dont la reconnaissance fait l'objet d'une cérémonie financée par le conseil départemental tous les deux ans. Elle remercie l'implication de tous pour cette belle reconnaissance collective au profit de notre commune.

1 - GENDARMERIE

Mme le Maire et Patrice VÉRITÉ relatent leur réunion du 6 Février 2018 en préfecture d'Angers en présence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur, les représentants du service départemental des Domaines et de l'agence régionale du Crédit Agricole. Cette réunion faisait suite à une précédente réunion du 22 novembre 2017 infructueuse.

Le sujet était de fixer les montants du loyer payé par la Direction du Patrimoine Immobilier de la gendarmerie en fonction de l'estimation faite par les Domaines et de déterminer le montant de l'annuité du crédit-bail payée par la commune au crédit agricole afin que soit rédigé le nouveau contrat de bail sur 9 années, révisable tous les trois ans. Le précédent bail de neuf ans étant clos depuis fin novembre 2017, il était indispensable d'aboutir sur un consensus afin de rédiger le nouveau bail. Après discussion, les Domaines ont expliqué qu'ils s'appuyaient sur l'Indice de Révision des Loyers (IRL) tel qu'applicable depuis l'entrée dans les lieux en 2008.

Le crédit agricole a présenté un document avec trois possibilités selon l'analyse annexée :

- Ne rien changer au tableau de financement actuel
- Proposition n°1 : Rembourser de manière égale tous les ans jusqu'à la fin 2038 en augmentant le montant annuel
- Proposition n°2 : Allonger de 5 années le délai de remboursement en allégeant l'annuité, mais en rajoutant une somme de 216 649 € à répartir sur les 25 années restantes.

Suite à la proposition unanime de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal